

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET 🗨️ **N° 2022_29_09_3**

↳..... Budget Ville - Admission en non-valeur pour un montant de huit cent soixante-dix-neuf euros et cinquante-neuf centimes (879,59 €).

Date de la convocation

▪ 23 septembre 2022

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, MARLOT Loïc, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, MM. JOLIE Pascal, SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, GUILLOU Elodie, M. SENEAL Yannick, Mmes ROUSSEAU Marie-José, HEMBERT Axelle, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine, M. FERNAGUT Joël.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BERNARD Sabine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
M. LEPRETRE Médéric	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme DAUSQUE Ludivine

SERVICE RESSOURCES

<p style="text-align: center;">BUDGET VILLE ADMISSION NON VALEUR POUR UN MONTANT DE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-NEUF CENTIMES (879,59 €)</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier Municipal lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de **879,59 € (huit cent soixante-dix-neuf euros et cinquante-neuf centimes)**.

Il s'agit :

1) **des droits de stores pour l'année 2018 de [REDACTED] pour un montant de 54,00 € (cinquante-quatre euros) - Titre N° 477 - Bordereau N° 69 du 17/09/2018.**

2) **des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de 47,00 € (quarante-sept euros) - Titre N° 459 - Bordereau N° 84 du 14/10/2019.**

3) **des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de 37,00 € (trente-sept euros) - Titre N° 54 - Bordereau N° 9 du 17/02/2017.**

4) **des frais de cantine scolaire de [REDACTED] pour un montant de 26,22 € (vingt-six euros et vingt-deux centimes) - Titre N° 604 - Bordereau N° 90 du 13/12/2018.**

5) **des droits de ramassage des animaux errants de [REDACTED] pour un montant de 40,00 € (quarante euros) - Titre N° 38 - Bordereau N° 13 du 02/03/2022.**

6) **des droits de ramassage des animaux errants de [REDACTED] pour un montant de 50,00 € (cinquante euros) - Titre N° 443 - Bordereau N° 87 du 20/11/2020.**

7) **des droits de ramassage des animaux errants de [REDACTED] pour un montant de 40,00 € (quarante euros) - Titre N° 627 - Bordereau N° 105 du 17/12/2021.**

8) des droits de stationnement de la [REDACTED] pour un montant de **19,50 € (dix-neuf euros et cinquante centimes)** - Titre N° 48 - Bordereau N° 12 du 24/02/2021.

9) des droits de ramassage des animaux errants de [REDACTED] pour un montant de **37,00 € (trente-sept euros)** - Titre N° 701 - Bordereau N° 106 du 16/01/2019.

10) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de **37,00 € (trente-sept euros)** - Titre N° 541 - Bordereau N° 74 du 03/11/2017.

11) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de **37,00 € (trente-sept euros)** - Titre N° 271 - Bordereau N° 47 du 25/06/2018.

12) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de **37,00 € (trente-sept euros)** - Titre N° 684 - Bordereau N° 94 du 28/12/2017.

13) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de **40,00 € (quarante euros)** - Titre N° 436 - Bordereau N° 87 du 20/11/2020.

14) des droits d'échafaudage [REDACTED] pour un montant de **40,50 € (quarante euros et cinquante centimes)** - Titre N° 38 - Bordereau N° 9 du 22/02/2019.

15) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de **47,00 € (quarante-sept euros)** - Titre N° 460 - Bordereau N° 84 du 14/10/2019

16) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de **47,00 € (quarante-sept euros)** - Titre N° 461 - Bordereau N° 84 du 14/10/2019

17) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de **50,00 € (cinquante euros)** - Titre N° 131 - Bordereau N° 29 du 19/05/2020.

18) des frais de cantine scolaire [REDACTED] pour un montant de **21,00 € (vingt-et-un euros)** - Titre N° 53 - Bordereau N° 13 du 24/02/2021.

19) des frais de garde Nougatine [REDACTED] pour un montant de 4,37 € (quatre euros et trente-sept centimes) - Titre N° 33 - Bordereau N° 10 du 13/02/2020.

20) des droits de stationnement [REDACTED] pour un montant de 81,00 € (quatre-vingt-un euros) - Titre N°169 - Bordereau N° 23 du 12/05/2017.

21) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de 50,00 € (cinquante euros) - Titre N° 127 - Bordereau N° 29 du 19/05/2020.

22) des droits de ramassage des animaux errants [REDACTED] pour un montant de 37,00 € (trente-sept euros) - Titre N° 705 - Bordereau N° 106 du 16/01/2019.

Monsieur le Maire précise que toutes les démarches ont été effectuées pour obtenir l'encaissement de ces sommes, et propose, compte tenu de ces éléments, leur admission en non-valeur.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par le Comptable Public,

DIT que ces créances sont inscrites au Budget Primitif 2022 de la Ville au compte 65-6541-020 « Créances admises en non-valeur » pour 744,59 € (sept cent quarante-quatre euros et cinquante-neuf centimes) et au compte 65-6542-020 « Créances éteintes » pour 135,00 € (cent trente-cinq euros).

Pour extrait certifié conforme,

#signature#